

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 1

Rubrik: Un thème tactique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN THÈME TACTIQUE

Une brigade combinée Est battant en retraite par le Marchairuz, a reçu l'ordre de rallier son corps d'armée à Vuflens-la-Ville le 6 juin, à 9 h. du matin.

Le 5 juin au soir, la brigade prend ses cantonnements à Apples et environs.

A 6 h. du soir, le commandant de la brigade est informé qu'un détachement ennemi composé d'infanterie et de cavalerie est arrivé à 5 h. du soir à l'Abbaye et au Pont, où il se prépare à passer la nuit.

Le colonel-brigadier donne l'ordre au commandant du bataillon 8, auquel est adjoint un officier de guides avec 15 cavaliers, de se transporter à Pampigny où il couvrira le flanc droit de la brigade ; il protégera, le lendemain, le défilé de celle-ci comme détachement de flanqueur de droite.

Tâche à résoudre. — Dispositions du commandant du bataillon 8, major A., en arrivant à Pampigny.

Carte 1 : 100 000, f^{os} XI et XVI ; 1 : 25 000, f^{os} 302 et 434.

Nous nous permettons de rappeler à nos camarades disposés à résoudre ce petit problème, que la rédaction des ordres doit être accompagnée de leur exposé des motifs.

Délai de réponse : 31 janvier.
